

# ÉVALUATION ET PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS LE SPECTACLE VIVANT

## Chapitre 1

### AUTOUR DU SPECTACLE : CHARGEMENT ET DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES ET DU MATÉRIEL

- 1.1. UTILISATION DE MACHINES, APPAREILS ET PROCÉDÉS DANGEREUX
- 1.2. RISQUES LIÉS A L'UTILISATION DE PROTECTIONS INDIVIDUELLES
- 1.3. VÉHICULES TRANSPORTANT LE MATERIEL
- 1.4. MATÉRIEL
- 1.5. INSTALLATIONS DIVERSES

## Chapitre 2

### MONTAGE / DÉMONTAGE / TENUE DU SPECTACLE

- 2.1. SCÈNE / STRUCTURE / ACCROCHES
- 2.2. LUMIÈRE / SON / DÉCORS / INSTRUMENTS
- 2.3. DERNIERS PRÉPARATIFS
- 2.4. TENUE DU SPECTACLE

## Chapitre 3

### DISPOSITIONS APPLICABLES AU LIEU D'ACCUEIL

- 3.1. MISE EN CONFIGURATION DE LA SALLE (*AVANT ARRIVÉE DE LA PRODUCTION*)
- 3.2. AMÉNAGEMENT, HYGIÈNE ET CONFORT DES LIEUX D'ACCUEIL
- 3.3. ÉQUIPEMENTS (*DES LOCAUX ET DE TRAVAIL*)
- 3.4. AMBIANCE DES LIEUX DE TRAVAIL
- 3.5. SÉCURITÉ DES LIEUX DE TRAVAIL

## Chapitre 4

### RISQUES PSYCHOSOCIAUX

## Chapitre 5

### AUTRES RISQUES

Tampon de l'entreprise



## Chapitre 1

# AUTOUR DU SPECTACLE : CHARGEMENT ET DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES ET DU MATÉRIEL

- 1.1. UTILISATION DE MACHINES, APPAREILS ET PROCÉDÉS DANGEREUX
- 1.2. RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DE PROTECTIONS INDIVIDUELLES
- 1.3. VÉHICULES TRANSPORTANT LE MATÉRIEL
- 1.4. MATÉRIEL
- 1.5. INSTALLATIONS DIVERSES

# UTILISATION DE MACHINES, APPAREILS ET PROCÉDÉS DANGEREUX

## Identification du risque et modalités d'exposition au danger

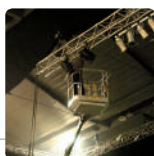
## Propositions d'actions de prévention

### Utilisation d'un chariot automoteur



- Interdiction d'une présence sous la charge manutentionnée
- Autorisation de conduite pour le conducteur (CACES : certificat d'aptitude à la conduite en sécurité + aptitude médicale + connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le site)
- Signature d'une autorisation de conduite
- Plan de circulation en salle dans le respect du cahier des charges du lieu d'accueil
- Signature d'une autorisation de conduite
- Signal sonore lorsque manœuvre en marche arrière (si zone de nombreuses manœuvres)
- Mise en fonction du gyrophare obligatoire sur voie publique
- Séparation zone de circulation / zone pour piétons
- Port de protections individuelles (casques + chaussures)
- Changement uniquement par du personnel formé
- Extincteurs à proximité

### Utilisation d'une nacelle ou de tout autre moyen de levage de personne



- Le conducteur doit être titulaire d'une autorisation de la production et de la salle pour intervenir
- Autorisation de conduite pour le conducteur (CACES)
- Mise en place d'un périmètre de sécurité quand utilisation de la nacelle
- Port de protections individuelles pour le conducteur
- Vérifier solidité et adhérence des surfaces
- Éviter le travail à l'échelle / préférer plates-formes individuelles légères
- Échelle munie de tampons antidérapants, de marches antidérapantes et d'un système de sécurité

### Utilisation de monte-charge



- Respect des charges maximales indiquées sur le monte-charge
- Mise en évidence du numéro d'astreinte de la société de maintenance

### Balilage



- Balilage des zones à risques
- Vigilance du responsable du montage
- Barrières de sécurité

# RISQUES LIÉS A L'UTILISATION DE PROTECTIONS INDIVIDUELLES

## Identification du risque et modalités d'exposition au danger

## Propositions d'actions de prévention

### Risques liés à l'utilisation de protections individuelles



- Vérifications périodiques
- Formation à l'emploi notamment pour les harnais et les appareils respiratoires autonomes

# VÉHICULES TRANSPORTANT LE MATÉRIEL\*

### Identification du risque et modalités d'exposition au danger

### Propositions d'actions de prévention

#### Arrivée et départ des véhicules transportant le matériel



- Prévoir les autorisations nécessaires pour la circulation et le stationnement
- Matérialisation des zones réservées au stationnement (panneaux de police, barrières, etc.)
- Entretien et réglage des grilles

- Éclairage
- Plan de circulation (séparation zones de circulation / accès piétons)
- Plan de stationnement
- Signal sonore quand manœuvre du camion en marche arrière
- Interdiction de tout stationnement tiers dans la zone réservée à la circulation et au stationnement des véhicules
- Marquage au sol
- Signalétique

\* Etablir le protocole de sécurité de chargement et de déchargement

# MATÉRIEL\*

### Identification du risque et modalités d'exposition au danger

### Propositions d'actions de prévention

#### Chargement / Déchargement du matériel



- Dégagement des zones de mobilité
- Ouverture uniquement par le personnel du lieu accueillant le spectacle
- Port de protections individuelles
- Ouverture des portes du camion uniquement par le responsable du camion (régisseur de tournée, etc.)
- Port de protections individuelles
- Limiter la manutention manuelle
- Qualification du personnel
- Conduite des manœuvres par une personne agréée et désignée
- Pour levage avec chariots automoteur : fiche 1.1
- Port de protections individuelles

#### Stockage des fly



- Ne pas superposer les fly / les poser les uns à côté des autres
- Respect des unités de passage indiquées sur le plan du lieu d'accueil
- Dégagement des issues de secours
- Ne pas entreposer les fly sur les passages de câbles

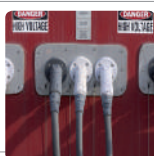
\* cf. Protocole de sécurité de chargement et de déchargement

# INSTALLATIONS DIVERSES

## Identification du risque et modalités d'exposition au danger

## Propositions d'actions de prévention

### Branchements électriques / débranchements



- Habilitation électrique du personnel
- Branchements uniquement par le personnel habilité du lieu d'accueil
- Affichage du plan du réseau électrique du lieu
- Disjoncteur différentiel
- Véhicule relié à la terre

- Travail hors tension
- Mise en place de passages en salle
- Faire cheminer les câbles par les accès prévus

- Matériel conforme aux normes européennes
- Raccordement par une personne désignée, habilitée à effectuer ces travaux et autorisée par le producteur

- Raccordement effectué uniquement par un employé du lieu d'accueil, dûment habilité à exécuter cette tâche
- Tapis isolant au sol
- Utilisation de gants isolants
- Mise en place d'un périmètre de sécurité

- Opération réalisée uniquement par le personnel habilité du lieu accueillant le spectacle
- Travail hors tension

- Matériel conforme aux normes européennes
- Raccordement par une personne désignée, habilitée à effectuer ces travaux et autorisée par le producteur

### Installation du catering



- Qualification du personnel
- Utilisation du matériel aux normes européennes
- Respect des puissances électriques selon cahier des charge du lieu
- Extincteurs à proximité
- Affichage du plan du réseau électrique du lieu et des puissances électriques disponibles

- Changement uniquement par le personnel du lieu accueillant le spectacle
- Présence d'une seule bouteille dans le local du catering
- Extincteurs à proximité

### Installation du matériel pour une captation de spectacle

- Habilitation électrique du personnel
- Branchements uniquement par le personnel habilité du lieu
- Coordination avec le personnel dédié à la captation

## Chapitre 2

# MONTAGE / DÉMONTAGE / TENUE DU SPECTACLE

- 2.1. SCÈNE / STRUCTURE / ACCROCHES
- 2.2. LUMIÈRE / SON / DÉCORS / INSTRUMENTS
- 2.3. DERNIERS PREPARATIFS
- 2.4. TENUE DU SPECTACLE



# SCÈNE / STRUCTURE / ACCROCHES

## Identification du risque et modalités d'exposition au danger

## Propositions d'actions de prévention

### Montage / Démontage de la scène

Manutention du matériel et des objets pesants



- Etablir le plan de manutention
- Limiter la manutention manuelle
- Garde-corps autour de la scène
- Formation « Prévention des risques liés à l'activité physique »
- Qualification du personnel
- Conduite des travaux par une personne agréée et désignée, dans le respect du cahier des charges propre au lieu d'accueil
- Port de protections individuelles

### Montage / démontage de la structure (gril)

Manutention et assemblage du matériel



- Vérification du matériel
- Mise en place d'une méthodologie suivant un schéma de montage
- Qualification du personnel
- Mise en place de doubles accroches pour tous les éléments accrochés
- Conduite des manœuvres par des personnes agréées et désignées
- Port de protections individuelles

Levage de la structure et en général tout mouvement du gril nécessité par des besoins d'ajustement

- Signal sonore avertissant des mouvements du gril
- Restrictions d'accès sur le plateau aux seules personnes habilitées

Installation de la puissance moteur

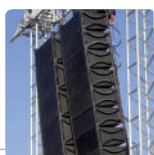
- Travail hors tension

Descente de la structure

- Respect de la méthodologie de démontage
- Qualification du personnel
- Port de protections individuelles

### Accroche (Son, lumière) (rider)

Manutention et levage du matériel et des objets pesants



- Vérification du matériel
- Privilégier une manutention mécanisée
- Qualification du personnel à l'accroche
- Qualification du personnel
- Port de protections individuelles

Mise en place des accroches

- Restriction d'accès pour les personnes non habilitées
- Port de protections individuelles

Installation du matériel dans les passerelles (travail en hauteur)

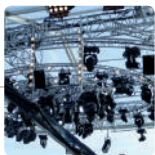

- Garde-corps installés en passerelles
- Formation au harnais de sécurité
- Port du harnais avec longe de sécurité
- Port de protections individuelles

### Gradins

Retrait des gradins

- Installation d'escaliers mobiles permettant l'accès aux gradins en béton
- Garde-corps à la place des rangs inférieurs

# LUMIÈRE / SON / DECORS / INSTRUMENTS

Identification du risque et modalités d'exposition au danger	Propositions d'actions de prévention
<b>Montage / Démontage lumière</b>	
Manutention du matériel	 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification du matériel</li> <li>• Qualification du personnel</li> <li>• Port de protections individuelles</li> </ul>
Travail en hauteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ligne de vie sur la structure</li> <li>• Fourniture d'une grille de protection</li> <li>• Élingage des poursuites et des projecteurs</li> <li>• Utilisation de nacelles ou d'échafaudages</li> <li>• Port de protections individuelles</li> </ul>
Implantation du matériel lumière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail hors tension</li> <li>• Mise en place d'un schéma de montage</li> <li>• Respect des CMU (charges maximum utilisables) par rapport au cahier des charges du lieu</li> <li>• Qualification du personnel</li> <li>• Mise en place de doubles accroches pour tous les éléments accrochés</li> <li>• Port de protections individuelles</li> </ul>
Câblage et branchement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail hors tension</li> <li>• Mise en place de passages en salle</li> <li>• Cheminement des câbles par les accès prévus</li> </ul>
Mise sous tension	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signal sonore informant de la mise sous tension</li> <li>• Port de protections individuelles</li> </ul>
Levage du matériel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signal sonore avertissant des mouvements du matériel</li> <li>• Restrictions d'accès aux seules personnes habilitées sous les zones de travaux</li> <li>• Balisage au sol</li> </ul>
Démontage des poursuites	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conserver les garde-corps</li> <li>• Conserver sécurités des poursuites tant qu'il y a des personnes sous la charge</li> <li>• Balisage des zones de travail</li> <li>• Port de protections individuelles</li> </ul>
<b>Montage / démontage Son</b>	
Manutention du matériel	 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualification du personnel</li> <li>• Port de protections individuelles</li> </ul>
Travail en hauteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ligne de vie sur la structure</li> <li>• Restrictions d'accès sous les zones de montage</li> <li>• Utilisation de nacelles ou d'échafaudages</li> <li>• Port de protections individuelles</li> </ul>
Implantation du matériel son	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail hors tension</li> <li>• Mise en place d'un schéma de montage</li> <li>• Respect des CMU (charges maximum utilisables) par rapport au cahier des charges du lieu</li> <li>• Qualification du personnel</li> <li>• Mise en place de doubles accroches pour tous les éléments accrochés</li> <li>• Port de protections individuelles</li> </ul>

# LUMIÈRE / SON / DÉCORS / INSTRUMENTS (Suite)

## Montage / démontage Son (suite)

Câblage et branchement

- Travail hors tension
- Mise en place de passages en salle
- Cheminement des câbles par les accès prévus

Mise sous tension

- Signal sonore informant de la mise sous tension
- Port de protections individuelles

Levage du matériel

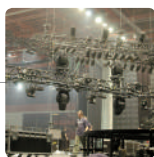
- Signal sonore avertissant des mouvements du matériel
- Restrictions d'accès aux seules personnes habilitées sous les zones de travaux
- Balisage au sol

Démontage du son

- Qualification du personnel/habilitation électrique
- Ligne de vie sur la structure
- Restrictions d'accès sous les zones de démontage
- Port de protections individuelles

## Montage / démontage décor

Manutention du matériel



- Qualification du personnel
- Vérification du matériel
- Port de protections individuelles

Travail en hauteur

- Qualification/formation du personnel
- Ligne de vie sur la structure
- Restrictions d'accès sous les zones de montage
- Utilisation de nacelles ou d'échafaudages
- Port de protections individuelles

Implantation du décor

- Mise en place d'un schéma de montage
- Respect des CMU (charges maximum utilisables) par rapport au cahier des charges du lieu
- Utilisation de matériel conformes aux normes en vigueur (M1)
- Mise en place de doubles accroches pour tous les éléments accrochés
- Qualification du personnel
- Restrictions d'accès aux seules personnes habilitées à l'exécution des travaux
- Port de protections individuelles

Levage du matériel

- Signal sonore avertissant des mouvements du matériel
- Restrictions d'accès aux seules personnes habilitées sous les zones de travaux
- Balisage au sol

Levage de personnes

- Voir fiche 1.1 / Utilisation d'une nacelle ou de tout autre moyen de levage de personnes

Démontage des décors

- Qualification du personnel
- Respect du schéma de montage
- Respect des CMU (charges maximum utilisables) par rapport au cahier des charges du lieu
- Port de protections individuelles

## Installation des instruments

Manutention



- Qualification du personnel
- Port de protections individuelles

Câblages et branchements

- Habilitation électrique
- Travail hors tension
- Mise en place de passages en salle
- Faire cheminer les câbles par les accès prévus

Mise sous tension

- Port de protections individuelles

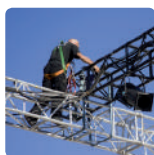
## DERNIERS PRÉPARATIFS

### Identification du risque et modalités d'exposition au danger

### Propositions d'actions de prévention

#### Réglages

Travail en hauteur



- Ligne de vie sur la structure
- Élingage des poursuites et des projecteurs
- Interruption des réglages son lors des réglages lumière (travail dans le silence)
- Restrictions d'accès sous les zones de réglage
- Utilisation de nacelles ou d'échafaudages
- Présence d'un disjoncteur conforme aux normes en vigueur
- Port de protections individuelles

Manutention de projecteurs sous tension

Exposition au bruit supérieure à 85 dB (A)



- Port de protections individuelles
- Mesurage du bruit pendant le travail si nécessaire (article R. 4433-1 CT). Obligation de réduire le bruit au niveau le plus bas raisonnablement possible compte tenu de l'état des techniques.
- Présentation aux salariés de la nocivité du bruit et de ses effets sur l'organisme
- Signalétique préventive sur zone de bruit
- Formation des salariés, à partir des risques auxquels ils sont amenés à être exposés, aux comportements et gestes adéquats
- Eloignement de la source de bruit. Pauses régulières
- Aménagement de zones de repos auditif
- Mise à disposition de protections individuelles
- Si exposition à des sons d'un niveau supérieur à 85 dB (A) ou à une pression acoustique de crête supérieure ou égale à 135 dB (A), port de protections individuelles. Examen préalable par un médecin du travail, information et formation sur les risques auditifs
- Si exposition à des sons d'un niveau supérieur à 90 dB (A) ou à une pression acoustique de crête supérieure ou égale à 140 dB (A), prendre des dispositions pour imposer le port de protections individuelles

#### Préparation du lieu d'accueil du public (avant l'ouverture des portes)

Travail en hauteur



- Formation du personnel
- Ligne de vie sur la structure
- Élingage des poursuites
- Interruption des réglages son lors des réglages lumière (travail dans le silence)
- Restrictions d'accès sous les zones de réglage
- Port de protections individuelles

Manutention

- Schéma de montage des barrières
- Encadrement du personnel
- Qualification du personnel
- Port de protections individuelles

## TENUE DU SPECTACLE

### Identification du risque et modalités d'exposition au danger

### Propositions d'actions de prévention

#### Tenue du spectacle

Accueil du public



- Mise en place et coordination de la sécurité
- Respect de la réglementation ERP de la salle et du règlement intérieur du lieu
- Mise en place du barriérage de sécurité aux abords de l'entrée du lieu

Obscurité

- Mise en place d'une signalétique au sol
- Barriérage au sol
- Conformité des blocs autonomes de secours
- Présence d'un groupe électrogène

Mise en œuvre de produits chimiques ou inflammables

- Avant la mise en œuvre, établissement d'une procédure présentant les risques à l'aide de la fiche de données de sécurité
- Mise en œuvre des protections collectives (ventilation, extincteur...) et individuelles (tenue, masque, gants...)
- Vérification des conditions de stockage avant mise en œuvre et élimination des déchets
- Mise en œuvre par du personnel qualifié (interne ou externe à l'entreprise)

Effet de brouillard

- Ventilation (apport d'air neuf) par-dessous
- Mise en œuvre par du personnel formé
- Obligation de maintenir la visibilité aux moyens nécessaires à l'évacuation des personnes

Effet pyrotechnique

- Mise en œuvre par du personnel qualifié interne ou externe à l'entreprise (formations C4N1 et C4N2 le cas échéant)
- Rangement adapté et classement
- Mise en place de moyens supplémentaires de lutte contre l'incendie en arrière scène (extincteurs adaptés, etc.).

Utilisation d'armes à feu

- Répétition en présence d'une personne qualifiée
- Interdiction du tir face à un tiers et à moins de 5 mètres

Utilisation d'armes blanches

- Présence d'un maître d'arme ou d'une personne qualifiée lors des répétitions
- Formation éventuelle de la doublure

Présence d'animaux

- Séparation des zones de circulation animaux dangereux / artistes
- Nettoyage adapté
- Vérification des charges supportables par la scène
- Présence d'un dresseur

## TENUE DU SPECTACLE (Suite)

### Montage / démontage Son (suite)

#### Travail en hauteur



- Formation du personnel
- Vérification du matériel
- Ligne de vie sur la structure
- Élingage des poursuites
- Interruption des réglages son lors des réglages lumière (travail dans le silence)
- Restrictions d'accès sous les zones de réglage
- Utilisation de nacelles ou d'échafaudages
- Port de protections individuelles

#### Exposition au bruit supérieure à 85 dB (A)

- Mesurage du bruit pendant le travail si nécessaire (article R. 4433-1 CT). Obligation de réduire le bruit au niveau le plus bas raisonnablement possible compte tenu de l'état des techniques.
- Présentation aux salariés de la nocivité du bruit et de ses effets sur l'organisme
- Signalétique préventive sur zone de bruit
- Formation des salariés, à partir des risques auxquels ils sont amenés à être exposés, aux comportements et gestes adéquats
- Eloignement de la source de bruit. Pausas régulières
- Aménagement de zones de repos auditif
- Mise à disposition de protections individuelles
- Si exposition à des sons d'un niveau supérieur à 85 dB (A) ou à une pression acoustique de crête supérieure ou égale à 135 dB (A), port de protections individuelles. Examen préalable par un médecin du travail, information et formation sur les risques auditifs
- Si exposition à des sons d'un niveau supérieur à 90 dB (A) ou à une pression acoustique de crête supérieure ou égale à 140 dB (A), prendre des dispositions pour imposer le port de protections individuelles

#### Utilisation d'un véhicule dans la fosse

- Quantité de carburant inférieure à 5 litres
- Batterie débranchée

## Chapitre 3

# DISPOSITIONS APPLICABLES AU LIEU D'ACCUEIL

- 3.1. MISE EN CONFIGURATION DE LA SALLE *(AVANT ARRIVÉE DE LA PRODUCTION)*
- 3.2. AMÉNAGEMENT, HYGIÈNE ET CONFORT DES LIEUX D'ACCUEIL
- 3.3. ÉQUIPEMENTS *(DES LOCAUX ET DE TRAVAIL)*
- 3.4. AMBIANCE DES LIEUX DE TRAVAIL
- 3.5. SÉCURITE DES LIEUX DE TRAVAIL

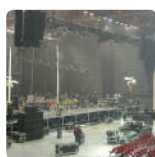
# MISE EN CONFIGURATION DE LA SALLE (AVANT ARRIVÉE DE LA PRODUCTION)

## Identification du risque et modalités d'exposition au danger

## Propositions d'actions de prévention

### Mise en configuration de la salle (avant l'arrivée de la production)

Travail en hauteur







- Formation du personnel
- Utilisation de nacelle ou d'échafaudage
- Ligne de vie sur la structure
- Élingage des poursuites
- Restrictions d'accès sous les zones de montage
- Port de protections individuelles

Manutention et levage de matériel et d'objets pesants

- Qualification du personnel
- Conduite des manœuvres par une personne agréée et désignée
- Pour levage avec chariots automoteur : voir fiche 1.1, «Utilisation de chariots automoteur»
- Port de protections individuelles



# AMÉNAGEMENT, HYGIÈNE ET CONFORT DES LIEUX D'ACCUEIL

Identification du risque et modalités d'exposition au danger	Propositions d'actions de prévention	
<b>Aménagement et entretien des locaux</b>		
Absence ou insuffisance d'entretien	 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien régulier des lieux de travail</li> </ul>	
Insalubrité		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux de remise en état</li> </ul>
Encombrement		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déblaiement et rangement</li> <li>• Organisation de la circulation des personnes en évitant les zones dangereuses (en cours de nettoyage ou de travaux)</li> </ul>
Utilisation de machines (auto-laveuses)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation du personnel</li> </ul>	
Utilisation de produits toxiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Armoires de stockage</li> <li>• Formation du personnel</li> <li>• Bonne distinction des produits incompatibles</li> <li>• Encadrement du personnel</li> <li>• Aération, ventilation</li> <li>• Port de protections individuelles : gants, blouses, masques</li> </ul>	
Manutention	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation du personnel</li> <li>• Utilisation de moyens de manutention ou de préhension</li> <li>• Port de protections individuelles (gants, chaussures...)</li> </ul>	
Objets placés en hauteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation des stockages : emplacements réservés, protections pour éviter les chutes (placards...)</li> <li>• Limitation de la hauteur de stockage</li> <li>• Port de protection individuelles</li> </ul>	
Escaliers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eclairage des escaliers</li> <li>• Installation de rampes</li> <li>• Balisage des nez de marches</li> </ul>	
<b>Installations sanitaires et vestiaires dans les lieux d'accueil</b>		
Absence de lavabo ou absence d'entretien le rendant inutilisable	 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux d'installation ou d'entretien du lavabo</li> </ul>	
Absence de moyens de séchage ou d'essuyage approprié		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation d'un système de séchage ou d'essuyage</li> </ul>
Absence d'entretien matériel des sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien régulier des sanitaires</li> </ul>	
Absence de nettoyage régulier des sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nettoyage régulier des sanitaires</li> </ul>	
Absence de placards individuels clos pour ranger des vêtements de travail souillés par des matières dangereuses, salissantes ou malodorantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation de placards individuels clos</li> </ul>	
<b>Interdiction de fumer sur les lieux</b>		
Usage du tabac dans les lieux de travail et de réunions	 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Information des salariés des risques du tabac et de l'interdiction de fumer sur les lieux de travail</li> </ul>	
Absence d'espaces où les fumeurs peuvent aller fumer		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réorganisation des lieux de travail pour dégager un espace réservé aux fumeurs</li> </ul>
<b>Aération et assainissement des locaux</b>		
Absence ou insuffisance d'aération des lieux de travail	 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ventilation ou aération des locaux de travail</li> </ul>	
Climatisation mal réglée ou insuffisamment entretenue		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien régulier du système de climatisation</li> </ul>

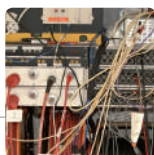
# ÉQUIPEMENTS (DES LOCAUX ET DE TRAVAIL)

## Identification du risque et modalités d'exposition au danger

## Propositions d'actions de prévention

### Electricité

Conducteur nu accessible au personnel  
(armoire électrique non fermée à clé,  
ligne électrique aérienne...)



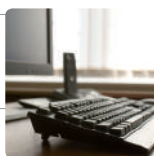
- Isolement du matériel, fermeture armoire électrique à clé
- Vérification des installations électriques par un personnel habilité avec un matériel approprié
- Réalisation des travaux portés sur le registre de vérification

Matériel défectueux

- Vérification des installations électriques par un personnel habilité avec un matériel approprié
- Réalisation des travaux portés sur le registre de vérification
- Information du personnel sur les risques électriques : signalisation des zones dangereuses, affiche de secours aux électrocutés

### Utilisation d'écran

Mobilier ne permettant pas l'adaptation  
à la morphologie du personnel et  
l'agencement des éléments de travail



- Formation du personnel
- Utilisation d'un mobilier conçu pour le travail sur écran : support pour le clavier et les documents, siège réglable, repose-pied...

Réflexion de la lumière naturelle  
ou artificielle sur l'écran

- Positionnement correct de l'écran par rapport aux sources lumineuses
- Equipement des fenêtres de stores et de lampes avec dispositifs antireflets

Impossibilité de régler certains paramètres  
(couleur d'écran, taille de police...)

- Utilisation de logiciels permettant d'adapter les couleurs, les tailles de caractères...

Fatigue liée à l'utilisation d'ordinateur

- Interruption du travail sur écran par des pauses ou d'autres activités

# AMBIANCE DES LIEUX DE TRAVAIL

Identification du risque et modalités d'exposition au danger	Propositions d'actions de prévention
<b>Ambiance thermique</b>	
Chauffage défectueux en raison de sa vétusté ou de son manque d'entretien	 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien régulier du système de chauffage</li> </ul>
Travail exposé aux intempéries	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Port de tenues et de protection adaptées aux différents environnements thermiques</li> </ul>
Travail au froid (moins de 10°) hors intempéries	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Port de tenues et de protection adaptées aux différents environnements thermiques</li> </ul>
Travail au chaud (plus de 30°) hors intempéries (ex : en extérieur ou dans locaux fortement exposés à la chaleur du soleil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation d'un système de climatisation ou de protections extérieures ou intérieures visant à amoindrir l'exposition à la chaleur</li> </ul>
Travail en milieu humide	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux visant à amoindrir ou à supprimer l'humidité des lieux de travail</li> </ul>
<b>Ambiance lumineuse (éclairage)</b>	
Eclairage insuffisant	 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation de sources lumineuses plus nombreuses et utilisation d'ampoules se rapprochant de la lumière naturelle</li> </ul>
Lumière naturelle inexistante ou insuffisante	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux pour réaliser une ouverture sur l'extérieur permettant le passage de la lumière (ex : fenêtre, vasistas, etc.)</li> </ul>
<b>Confort</b>	
Matériel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des conditions de confort</li> <li>• Réorganisation de l'espace de travail, installation d'appareils adaptés</li> </ul>
<b>Information des salariés</b>	
Multiplicité des sites et des lieux de travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Information des salariés sur les différents lieux dans lesquels ils sont amenés à travailler</li> <li>• Formation des salariés à l'exécution du travail dans les différents lieux</li> <li>• Limitation du nombre de déplacements et/ou des distances entre les déplacements</li> </ul>

# SÉCURITÉ DES LIEUX DE TRAVAIL

Identification du risque et modalités d'exposition au danger	Propositions d'actions de prévention
<b>Organisation des premiers secours</b>	
Organisation des premiers secours	 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis du médecin du travail sur organisation des secours selon la nature et la taille de l'entreprise</li> </ul>
<b>Matériel de premier secours</b>	
Inexistence du matériel de premier secours	 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Achat d'un kit de premier secours et d'une armoire spécifique pour l'y entreposer</li> </ul>
Matériel de premier secours incomplet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacement des produits manquants et renouvellement régulier</li> </ul>
Produits périmés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle régulier des dates de péremption des produits</li> </ul>
Inaccessibilité du matériel (ex : encombrement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès au matériel toujours libre d'entraves</li> </ul>
Absence de signalisation du matériel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apposition d'un panneau ou d'un autocollant (croix rouge) signalant la présence du matériel</li> </ul>
Insuffisance d'information des salariés sur le contenu du matériel ou sur son emplacement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Information des salariés sur l'endroit où se trouve le matériel et sur son contenu</li> </ul>
En tournée, absence ou mauvaise organisation des secours et insuffisance d'information des salariés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation des secours : communication aux salariés des consignes des lieux où ils se trouvent / téléphone de l'infirmerie, des pompiers et de la police</li> <li>• Emplacement des appareils téléphoniques dans le cintre, dans le service technique et sur le plateau</li> <li>• Présence de secouristes : avis du médecin du travail (si travaux dangereux)</li> </ul>
<b>Installation et dispositifs de sécurité dans l'aménagement des locaux</b>	
Absence ou insuffisance d'entretien et de vérifications	 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien régulier des installations et dispositifs de sécurité (ex : dégagement dont la fermeture se débloque difficilement pour cause de vétusté, etc.)</li> </ul>
Absence d'installations de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux d'installation (ex : signalisation pour évacuation, signal lumineux, etc.)</li> </ul>
<b>Prévention des incendies et évacuation</b>	
Insuffisance d'information et de formation des salariés aux risques et conduite à tenir	 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation des salariés aux comportements et gestes à observer et à la conduite à tenir en cas d'incendie</li> </ul>
Absence d'extincteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation d'extincteurs</li> </ul>
Absence ou insuffisance d'entretien des extincteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification régulière des extincteurs existants</li> </ul>
Encombrement des dégagements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès au dégagement toujours libre d'entraves</li> </ul>
Absence ou insuffisance d'éclairage de secours	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation d'un éclairage de secours</li> </ul>
<b>Abords des sites</b>	
Eclairage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévoir un éclairage suffisant la nuit</li> </ul>

## Chapitre 4

# RISQUES PSYCHOSOCIAUX

# RISQUES PSYCHOSOCIAUX

## Propositions d'actions de prévention

### Le stress au travail

Contenu du travail (surcharge de travail ou sous-charge de travail, monotonie, forte exigence qualitative ou quantitative)



- Analyse du contenu et de l'organisation du travail et de l'environnement

Organisation du travail (manque de temps pour accomplir le travail, travail dans l'urgence, rythme, exigences contradictoires, absences d'objectifs)

- Concertation dans l'organisation du travail et la conception des tâches
- Clarification des objectifs de l'entreprise et du rôle de chaque salarié

Relations de travail (conflit entre collègues ou avec le supérieur hiérarchique, absence de reconnaissance)

- Communication pour garantir la compréhension et le respect des décisions de la hiérarchie

Environnement physique (bruit, chaleur, manque d'espace, inadaptation des horaires de travail aux rythmes biologiques)

- Réflexion sur l'aménagement des espaces de travail et sur l'organisation du travail

Environnement socio-économique (incertitude sur l'avenir de l'entreprise)

- Possibilité de carrière
- Prise en compte de l'équilibre entre vie professionnelle, vie familiale et vie personnelle

### Harcèlement / Discrimination

Refus de toute communication  
 Absences de consignes  
 Privation de travail ou surcroît de travail  
 Tâches dépourvues de sens  
 « Mise au placard », conditions de travail dégradantes  
 Brimades, humiliations  
 Insultes, menaces

- Entretiens individuels
- Mise en place de structures de concertations au niveau collectif (responsable du service, médecin du travail, consultant spécialisé en psychologie du travail, délégué du personnel...)

### Violence

Incivilité  
 Comportement menaçant : gestes du poing, destruction matérielle, objets lancés  
 Agression verbale, intimidation  
 Menaces orales ou écrites  
 Harcèlement  
 Agression physique

- Aménagement des lieux de travail (mise en place de dispositifs de protection collective, voire individuelle) et organisation du travail pour protéger les salariés
- Etablissement de consignes à suivre en cas d'incident
- Concertation en vue de l'élaboration d'un programme de prévention par les représentants de la direction et les salariés

### Définition :

Les risques psychosociaux recouvrent des risques professionnels qui portent atteinte à la santé physique et mentale des salariés (dépressions, maladies psychosomatiques, problèmes de sommeil, maladies cardio-vasculaires...). Ils découlent de l'interaction entre les individus et de l'interaction de l'individu avec son travail (stress, harcèlement, discrimination, violence...) entraînant un niveau élevé d'absentéisme, d'accidents du travail, de passages à l'acte violent contre soi-même ou contre autrui.

L'entreprise peut également mettre en place des actions de formation (à titre d'exemple : formation à la gestion des conflits et du stress, à la détection précoce des agresseurs potentiels...).

Elle peut également se faire accompagner, dans sa démarche, par le médecin du travail.

## Chapitre 5

# AUTRES RISQUES





**[www.prodiss.org](http://www.prodiss.org)**

Edition : Mai 2011

© Prodiss. 2008

Photos © Fotolia / Kb Studios

Conception graphique : KB Studios • [www.kbstudios.fr](http://www.kbstudios.fr)  
et C'Party - CFT Consulting : [www.cparty.fr](http://www.cparty.fr)